

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2024

---

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD177

présenté par  
M. Adam, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, substituer au taux :

« 60 % »

le taux :

« 50 % ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à décaler d'un an la trajectoire initialement prévue par la proposition de loi.